

DECISION N°46/2024

OBJET : TARIFS POUR LES USAGERS DU SECTEUR « ANIMATIONS FAMILLES » ET DU SECTEUR « ENFANCE » DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL « LES MARGOTINS ».

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 2 ;

Vu la délibération n°61 du 17 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n°38/2023 en date du 5 juillet 2023 relative à la fixation des tarifs de la participation des usagers du secteur « animations familles » et du secteur « enfance » du centre social municipal « les Margotins » ;

Considérant que les droits prévus au profit de la commune n'ont pas un caractère fiscal ;

DECIDE

Article unique : à compter du 1^{er} septembre 2024, les tarifs des activités organisées par le Centre Social Municipal « les Margotins » sont fixés comme suit :

Secteur concerné	Activité	Tarif
« Femmes Familles »	Atelier créativité	18€ par trimestre-44€ par année scolaire
	Atelier couture-adultes confirmés	18€ par trimestre-44€ par année scolaire
	Atelier couture « créative »	18€ par trimestre-44€ par année scolaire
	Atelier ludothèque Parents/Enfants	12€ par trimestre-32€ par année
	Atelier poterie	18€ par trimestre-44€ par année scolaire
	Atelier les vendredis qui échangent	Gratuité
	Atelier « si on lisait ensemble »	12€ par trimestre-32€ par année
	Atelier promenade	Gratuité
	Atelier Anglais	12€ par trimestre-32€ par année
	Atelier généalogie	Gratuité
	Atelier cuisine	30€ à l'année
	Atelier « thé ou café c'est la pause »	Gratuité
	Atelier « Alphabétisation »	12€ par trimestre-32€ par année
	Atelier récupération et création	Gratuité
	Atelier « Mon bio jardin »	Gratuité
	Atelier créativités en famille	2€ par famille
	Atelier « Gâteaux »	10€ par année scolaire
	Sortie famille	8€ par famille
Secteur « Enfance »	CLAS (lieu d'accompagnement à la scolarité) du CP au CM2 et les collégiens 6 ^{ème} et 5 ^{ème}	15€ par enfant par année
	Sortie	8€ par famille
	Séjour 6 nuitées incluant le transport, la restauration et hébergement enfants et adolescents relevant du dispositif « vacances apprenantes »	25€ par participant

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 19 août 2024

Le Maire
Jean-François ONETO



REÇU EN PREFECTURE

le 22/08/2024

Application agréée E-legalite.com